

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 avril 2011**

Date de convocation du conseil municipal : 8 avril 2011

Présents : MM Jean-François HOUETTE, Philippe CRESPIEN, Patrice LARCHEVÊQUE, Bernard JEANNE, Eric VAGANAY, Benoît DEBOUT, Pascal MORPAIN, James HOWES, Mme Chrystel BEGOUX

Absent et Excusé : M Damien BERTHE de POMMERY (pouvoir à M Jean-François HOUETTE), Mme Maryline BUZIN (pouvoir à M Benoît DEBOUT).

Secrétaire de séance : Mme Chrystel BEGOUX

□□□□□

Début de la séance à 20h40.

* * *

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2011

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

* * *

2. Vote du Compte de gestion 2010 Budget Général de la commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion communal 2010 du percepteur. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 9508,95 € et un excédent d'investissement de 186 599,58 €. Ces résultats sont conformes au compte administratif de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion à l'unanimité des présents et représentés.

3. Vote du Compte administratif 2010 et de l'affectation du résultat en 2011 du Budget Général de la commune

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé, le 14 avril 2011, le compte administratif 2010 de la commune, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé à fin 2010 d'un montant de 9508,95 €. Constatant que le dit compte administratif fait apparaître un excédent cumulé positif de la section d'investissement, entraînant un excédent de financement s'élevant à 186 599,58 €. Considérant les besoins pour l'exercice 2011, décide, sur proposition du maire, d'affecter au Budget Primitif 2011, 9508,95 € au compte 1068 investissement BP 2011, avec émission d'un titre de recette et un report en section d'investissement, 186 599,58 € (ligne 001 en Recettes).

4. Vote du Budget Primitif 2011 commune

Monsieur le Maire présente le budget de la commune. Celui-ci s'équilibre en section de Fonctionnement, dépenses et recettes à 367 182 € et en section d'investissement, dépenses et recettes à 494 461 €. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif de la commune 2011 par 11 voix pour (présents et représentés).

5. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les taux de contributions directes de 2011 :

Taxes d'habitations	20,56 %
Taxes foncières sur les propriétés bâties	20,36 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	35,01 %
CFE	20,96 %

6. Vote du Compte de gestion 2010 Budget Service des Eaux

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Services des Eaux, du percepteur. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 101 127,34 € et un Excédent en investissement de 8346,17 €. Ces résultats sont conformes au compte administratif de la commune.
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion à l'unanimité des présents.

7. Vote du Compte administratif 2010 Budget service des Eaux et de l'affectation du résultat en 2011 du Budget du Service des Eaux

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M49, après avoir approuvé, le 14 avril 2010, le compte administratif 2010 du service des eaux, qui présente un excédent d'exploitation cumulé à fin 2010 d'un montant de 101 127, 34 €, constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution cumulé positif de la section d'investissement s'élevant à 8 346,17 €. Considérant les besoins pour l'exercice 2011 décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget Primitif 2011 en reportant en section d'Exploitation (au compte 002) 101 127,34 € et en section d'Investissement (au compte 001) 8 346,17 €.

8. Vote du Budget Primitif 2011 du Service des Eaux

Monsieur le Maire présente le budget du service des Eaux. Celui-ci s'équilibre en section de Fonctionnement, dépenses et recettes à 130 127 € et en section d'investissement, dépenses et recettes à 174 400 €. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, le budget primitif de la commune 2011 par 11 voix pour (présents et représentés).

* * *

9. Changement de location rue du Puits et révision des loyers communaux

Suite au décès de Mme Esmerly, le logement rue du Puits est vacant et sera libre dans quelques semaines. Il est décidé de proposer ce logement en location à M Forêt qui loue déjà l'étage supérieur de la même maison.

Monsieur le Maire propose de réviser les loyers communaux en fonction de l'évolution de l'indice INSEE. Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

* * *

10.Cession des pavés communaux

Suite aux travaux de renforcement électrique, la commune dispose d'un stock de pavés important. De nombreux administrés ayant émis le souhait d'en acquérir, Monsieur le Maire propose de faire une estimation du prix et des quantités pour les vendre aux administrés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et MM Crespin et Vaganay sont chargés d'en faire L'inventaire.

* * *

11.Constitution de la Commission PLU

Suite à la restitution de l'étude urbaine, Monsieur le Maire propose de constituer une commission pour préparer la mise en place du PLU, sachant que cela constituera une charge de travail conséquente pour les participants.

La démarche pourrait s'étaler sur trois ou quatre ans. La première étape étant de lancer un appel d'offres pour sélectionner un assistant à maître d'ouvrage avec l'assistance du PNR.

La commission serait composée de membres du conseil municipal suivants : MM JF Houette, P Crespin, P Larchevêque, E Vaganay, J Howes et B Debout. Il faut également la participation de non élus dans la commission et une communication devra être faite pour trouver des volontaires.

Une autorisation doit être donnée à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention.

. Questions diverses**Logement rue de Meaux**

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il a chargé un architecte de préparer l'appel d'offres pour la rénovation.

M Esmerly prendra sa retraite à la fin de l'année. Le poste de garde champêtre ne sera pas renouvelé mais nous allons lancer une procédure d'embauche pour son remplacement au poste d'adjoint technique seconde classe.

Economies d'énergie

Des mesures doivent être prises pour réduire les dépenses en particulier à l'école ou le coût du fioul ressort à 6 000 € par an. M Vaganay doit demander des devis pour mise en place de thermostats afin de baisser le chauffage pendant la nuit, les week-ends et les vacances.

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'Ecole

Ce plan de sécurité doit être mis en place à la demande de l'académie. Il consiste en mesures à prévoir en cas d'incident majeur et en particulier de mise en confinement.

Une première réunion a eu lieu avec Monsieur le Maire, la Directrice de l'école et l'adjudant chef Nicolas, chef adjoint des pompiers de Senlis. Une deuxième réunion est prévue à l'école le 7 mai à 17h00.

Appel d'offres ordures ménagères

Monsieur le Maire informe que la CSO prépare un appel d'offres pour le nouveau contrat d'enlèvement des ordures ménagères qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2012.

Il est prévu de réduire le nombre de ramassages de deux à un par semaine.

Il est également prévu de passer à la redevance incitative, ce qui veut dire que l'utilisateur paie à la présentation du bac et non plus sur la base de la valeur locative de l'habitation. Il est à noter que la redevance incitative, qui sera mise en place au plus tôt en 2013, pourrait entraîner des augmentations significatives en particulier pour les foyers à faible valeur locative. Ce point fait l'objet d'un vif débat au niveau de CSO.

Le Comité des Fêtes organise une chasse aux œufs le jour de Pâques à 11h00 sur le petit terrain de foot.

Monsieur le Maire rappelle qu'un concert, mi récit mi récital, est organisé les samedi 21 et dimanche 22 mai à l'église au profit de l'association de sauvegarde de l'église.

Rebouchage de la chaussée rue de Meaux suite aux travaux de renforcement électrique

A la question posée par Monsieur Larchevêque, Monsieur le Maire répond que le rebouchage en enrobé sera réalisé par la Colas sur une largeur de 1.5-2 mètres.

* * *

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 19 mai à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

* * *